



ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 9 avril 1838.

PHYSIOLOGIE.—Température humaine. M. de Blainville a commencé aujourd'hui la lecture d'une série de rapports qui vont être faits sur les diverses parties de l'histoire naturelle dont se sont occupés les naturalistes de la Bonite, dans le voyage qu'ils viennent de faire autour du monde.

Les observations de température humaine ont été faites sur dix hommes de l'équipage, d'âge et de tempérament différents, mais tous soumis au même régime de vie, et à-peu-près aux mêmes occupations. Commencées au mois d'avril 1836, pendant le séjour de la Bonite à Rio-Janeiro, elles ont été poursuivies tous les jours à la même heure (3 heures de l'après-midi) jusqu'à l'arrivée en France, le 6 novembre 1837, et n'ont été interrompues que dans la plupart des relâches et pendant les mauvais temps de la mer. Le nombre des observations particulières s'élève à plus de 4,000. Il résulte de ces expériences qu'il ont été faites avec soin, et auxquelles l'exercice journalier des mêmes hommes a pu donner beaucoup de précision, que la température humaine s'abaisse ou s'élève en même temps que la température extérieure.

D'abord elle s'abaisse assez lentement lorsqu'on passe des pays chauds dans les régions froides; elle s'élève d'une manière plus rapide lorsqu'on quitte au contraire ces dernières régions pour repasser sous la zone torride. Au reste, ce double mouvement est plus ou moins marqué suivant les individus.

La température moyenne donnée par les hommes, observés au cap de Horn par 59° de latitude sud et par une température extérieure de 0° centigrade, ne présente qu'une différence approximative d'un degré, avec la moyenne donnée par les mêmes hommes dans le Gange, près de Calcutta, par une température extérieure de 40° centigrades.—Une variation de 40° dans la température extérieure n'a donc donné lieu qu'à une différence d'un degré à peu près dans la même température des hommes observés.

En observant la température des oiseaux par les différentes latitudes, on a trouvé qu'elle ne différait entre les espèces que de 38 à 41 degrés centigrades, quelle que fût la température extérieure. Des requins, sur lesquels ont été faites les mêmes observations, ont donné une température moyenne de 24 à 28°, qui était la même que la température extérieure.

Phosphorescence de la mer. Pendant le voyage, qui a duré 21 mois, on a fait sur plusieurs points du globe des recherches sur la nature de la phosphorescence de la mer. Cette propriété phosphorescente de l'eau de la mer n'est point inhérente à la nature de ce liquide, mais est due essentiellement à la présence d'êtres organisés. Ces animaux appartiennent à différentes classes.—En première ligne se trouvent les petites espèces de crustacées, qui fourmillent dans les eaux de la mer, mais surtout une très-petite espèce à deux valves, qui possède au plus haut degré cette propriété remarquable; plusieurs mollusques, les petits céphalopodes pélagiens, les biphores, etc., et aussi plusieurs zoophytes; enfin dans certains parages, l'on trouve à la surface de la mer de très-petits corps jaunâtres, extrêmement phosphorescents. On les voit en très grande abondance à l'atterrissage des lies Sandwich, et ils sont en si grande quantité à l'empouchure du détroit de Malacca que la surface de la mer paraissait couverte d'une poussière épaisse et jaunâtre.

Ces petits animaux, lorsqu'ils sont irrités, lancent de véritables jets, des fusées de matière phosphorescente, en assez grande quantité pour former autour d'eux une atmosphère lumineuse, dans laquelle ils disparaissent. On a recueilli de cette matière. Elle était jaunâtre, légèrement visqueuse, et se délayait facilement dans l'eau, qu'elle rendait lumineuse. La filtration suffisait pour enlever à l'eau cette apparence.

ECONOMIE DOMESTIQUE.—Conservation des Chausures.—Le colonel Maccaroni, bien connu en Angleterre par les idées d'application immédiate qu'il émet souvent dans les journaux, donne le procédé suivant pour la conservation des bottes et des souliers, et comme il est chargé d'une nombreuse famille, ce qu'il indique il le pratique. Je n'ai acheté, dit-il, que trois paires de bottes et point de souliers pendant les six années qui viennent de s'écouler, et j'espère bien n'avoir pas besoin d'en acheter d'autres pendant les six années prochaines.

INCOMBUSTIBILITÉ DES ÉTOFFES LÉGÈRES. Les déplorables accidents occasionnés par l'inflammation des tissus légers qui servent aux vêtements des femmes, et la fin horrible de plusieurs personnes intéressantes, victimes de la facilité avec laquelle ces étoffes s'enflamment, ont stimulé les savants à chercher le moyen d'empêcher de semblables catastrophes. On a découvert à Londres une préparation que l'on tient secrète, le temps de prendre une patente, et qui, appliquée à de la mousseline, l'empêche de s'enflammer lorsqu'on la présente à la flamme d'une bougie, ou en la jetant dans le feu; elle se carbonise et rien de plus, tellement qu'une personne vêtue d'étoffes ainsi préparées ne court point de risque d'être brûlée par aucun de ces accidents auxquels ont succombé tant de jeunes femmes, et de la mort la plus cruelle. Les couleurs les plus fines n'éprouvent aucune altération par l'emploi de ce procédé; elle peut également s'appliquer à toute espèce de tissus, depuis la toile à voile d'un vaisseau jusqu'à la dentelle la plus délicate.—Les rideaux de lit ou de croisées, et toutes les tentures et les étoffes d'ameublement peuvent être traitées de la même manière. Ce procédé empêche aussi les tissus de soie de se piquer, et des papiers

traités ainsi peuvent bien se carboniser mais l'écriture et les chiffres, même les billets de banque, restent lisibles.

ECONOMIE NAUTIQUE.—Conservation des bois de construction. Une des plus grandes calamités des pays où l'on est obligé de faire des digues en bois pour se garantir de l'irruption des eaux c'est l'action incessante des insectes qui attaquent le bois à fleur d'eau, et l'action non moins puissante des terres humides qui pourrissent. C'est une dépense considérable dans nos ports que l'entretien des pieux qui retiennent les terres, malgré le soin que l'on prend de les goudronner. La Nouvelle-Orléans sera quelque jour submergée parce que les crabes attaquent continuellement les poteaux des digues qui retiennent les eaux du Mississippi. M. Webster Flocton vient de prendre une patente en Angleterre pour un procédé très simple et qui semble devoir être très efficace pour empêcher cette prompte détérioration des digues. L'invention consiste à imprégner les bois, avant ou après leur emploi, avec une solution métallique qu'il compose, en saturant l'huile essentielle de goudron avec de l'oxide de fer (de la rouille). La fabrication de la liqueur saturée et son mode d'application sont également fort simples. Il distille le goudron végétal comme à l'ordinaire, environ 1,200 livres à la fois. Il passe d'abord un acide pyrogène chargé d'un peu d'huile essentielle, puis celle-ci augmente, et en retire environ 16 litres d'un baril de goudron, ou 48 litres y compris l'acide.

Le bois ainsi imprégné de fer et d'huile de goudron devient incorruptible et résiste à l'action de l'eau et aux attaques des vers. Cette composition peut s'appliquer à tous les bois exposés à l'humidité, et on l'applique alors avec un pinceau comme vernis; deux ou trois couches suffisent, et on peut peindre par dessus.

PARLEMENT IMPÉRIAL.

CHAMBRE DES LORDS.—Séance du 1er mai.

Le bill de la loi des pauvres d'Irlande est la première fois ayant été envoyé à la chambre des lords par un message des communes. La deuxième lecture est fixée au 14, pour laisser le temps aux pairs irlandais de se préparer à la discussion.

LORD MELBOURNE, en réponse à une interpellation du marquis de Londonderry, annonce que le cortège royal, le jour du couronnement, sera entièrement semblable à celui du couronnement de Guillaume IV. Il parcourra la distance du château à l'abbaye de Westminster.

LE MARQUIS DE LONDONDERRY.—Et il n'y aura pas de banquet? LORD MELBOURNE.—Il n'y en aura pas. (On rit.)

Dans la chambre des lords, le vicomte Melbourne, sur une interpellation de lord Lyndhurst, a déclaré qu'il n'est pas de l'avis du gouvernement de se proposer de renouveler l'ordre du conseil pour l'enrôlement de sujets anglais au service de la reine Christine; mais il a ajouté que ce pourrait être cependant un sujet d'examen pour les conseillers de la couronne que la question de savoir si une autorisation spéciale ne devrait pas être accordée aux hommes disposés à rester au service de l'Espagne.

Sur une interpellation du marquis de Londonderry, lord Melbourne a déclaré que le couronnement de la reine se ferait le 28 juin au lieu du 26, pour éviter la coïncidence avec l'anniversaire de la mort de George IV, tout en protestant que personnellement il eût attaché peu d'importance à ce fait; car, a-t-il dit, le ministre, si l'on avait égard à cela, on ne pourrait jamais célébrer l'anniversaire de l'avènement d'un nouveau souverain, puisque cet anniversaire est toujours celui de la mort de son successeur. Lord Melbourne a, du reste, annoncé que le cabinet persistait à abrégé un peu le cérémoniel. Il existe à Londres, a-t-il dit, un léger mécontentement, je le sais, mais cette considération ne devrait pas arrêter le ministre. La dignité de la couronne ne sera pas compromise par l'omission de quelques cérémonies.

—Nous apprenons que le comité de la chambre des lords a fait un nouveau bill entièrement différent de celui de la chambre des communes. Le comité a décidé que nulle personne ne serait arrêtée pour dettes. Seulement lorsqu'un créancier sera certain que son débiteur s'approprie à quitter le pays, il pourra se présenter devant un magistrat, prouver sa dette, et obtenir un ordre d'arrestation. En cas de jugement, le débiteur devra aller en prison ou se soumettre aux conditions de l'acte des insolubles.

CHAMBRE DES COMMUNES.—Séance du 1er mai.

M. HUME se lève et dit: Je viens demander l'autorisation de présenter un bill pour suspendre le paiement de la somme de 6,000 l. st. accordée par l'acte 46 de George III, et de la rente 15,000 l. st. accordée par l'acte 1er de George IV à S. A. R. le duc de Cumberland, aujourd'hui roi de Hanovre, tant que S. A. R. continuera à régner en Hanovre. Je sais parfaitement qu'une semblable mesure devrait émaner du gouvernement; mais celui-ci paraissant méconnaître son devoir à l'égard des dépenses nationales, je crois du mien prendre l'initiative. Déjà j'ai combattu personnellement les allocations au duc d'York et au duc de Clarence; et bien que la chambre n'ait pas partagé mon opinion, le pays entier était avec moi.

LE CHANCELIER DE L'ÉCHIQUE.—Je ferai observer à l'honorable auteur de la motion que, le parlement ayant lui-même accordé ces rentes, il serait injuste de les supprimer, car elles ont été votées sans conditions. Nous n'avons pas le droit de retirer à S. A. R. le duc de Cumberland sa pension, parce que S. A. R. est devenu roi de Hanovre. Dans le bill qui a consacré l'allocation, il n'est pas une seule disposition portant que, le cas échéant de l'avènement de S. A. R. au trône de Hanovre et de sa résidence à l'étranger, la pension cessera d'être servie. Si l'on brise ainsi le contrat, qui sait où l'on s'arrêtera? Si le parlement avait eu en vue une restriction semblable, il n'aurait pas manqué de consigner ses intentions dans les clauses du bill.

Il est de la plus haute importance que dans un pays comme l'Angleterre aucun contrat ne soit violé, aucune obligation méconnue. Quant à moi, je préférerais mille fois m'exposer aux plus graves embarras financiers plutôt que de commettre une injustice. En conséquence je m'oppose à la prise en considération de la motion. Je dois ajouter que le gouvernement s'est décidé à agir sans avoir eu avec le roi de Hanovre aucune communication.

M. WARBURTON appuie la motion; il se fonde sur ce que les considérations qui ont présidé à l'allocation n'existent plus par le fait même de l'événement du roi de Hanovre des états d'Angleterre. Le roi Ernest n'a plus aucun devoir à remplir ni comme pair du royaume, ni comme prince du sang. Comme il ne peut même pas voter en sa qualité de pair, par

procuration, il ne doit plus être pensionnaire de l'état.

Après quelques explications de M. Goulburn, qui envisage la question sous le même rapport que le chancelier de l'échiquier, et qui combat la motion, la chambre va aux voix. Pour la motion de M. Hume, 62 voix; contre 97; majorité contre la motion 35.

M. COLQUHOUN demande la production d'un relevé de toutes les insultes et attaques dirigées contre la personne et les biens des ministres protestants de toutes les dénominations en Irlande et contre les personnes ayant mission de propager l'instruction religieuse en Irlande depuis juin 1835 jusqu'à ce jour.

LORD MORPETH.—Je ne vois pas d'inconvénient à produire les renseignements demandés; sans vouloir répondre aux assertions plus ou moins exactes qui viennent d'être émises, je ne puis cependant laisser passer sans réfutation les reproches articulés contre le gouvernement; les protestants n'ont pas eu seuls le monopole des attaques; les catholiques ont été également victimes d'attaques de toute espèce.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la correspondance du Times: "On nous écrit de la Nouvelle-Ecosse, en date du 26 mars: que certains mouvements sur la frontière de l'état de Vermont ont inspiré de graves inquiétudes à Sir John Colborne, qui se serait immédiatement adressé aux provinces situées au S. E. du Saint-Laurent pour en obtenir tous les renforts qu'il serait possible de lui envoyer. Le 13e régiment qui venait d'arriver, devait s'embarquer sur la frégate Pique et aller aussi loin que les glaces le permettraient, pour passer ensuite jusqu'à Québec, dans le bateau à vapeur."

"On dit qu'un attroupement considérable de républicains sur la frontière de Vermont dans le but avoué d'attaquer le Bas-Canada a prié le gouverneur de l'attention de Sir John Colborne. Ajoutons que l'on a eu en même temps connaissance de certains faits qui imposent au gouvernement de S. M. la reine Victoria l'obligation d'exiger du président des Etats-Unis des explications plus complètes et plus satisfaisantes que celles qu'il ont été sollicitées et données jusqu'à ce jour."

LORD LONDONDERRY vient d'adresser au lord-maire, aux aldermen, négociants, banquiers, etc. de la cité, une lettre dans laquelle il se plaint vivement de l'esprit de parcimonie avec lequel les ministres ont réglé la cérémonie du couronnement de la reine, et invite en conséquence, le lord-maire et les aldermen à présenter une pétition à S. M. et aux deux chambres du parlement pour réclamer contre un arrangement aussi mesquin.

—Des fosses occupées à creuser une fosse dans l'ancien cimetière de Stanton découvrirent un cercueil à demi détruit. Le squelette qu'il renfermait était couché sur le flanc, une main fortement cramponnée après l'une des planches latérales, et l'autre au dessus de sa tête. On a conclu, d'après la position du cadavre, que le malheureux avait dû être enterré vivant, et qu'étant devenu d'une syncope, il avait cherché à lutter contre le plus horrible sort. (Herald-Times.)

L'Asiatic Journal, qui paraît à Londres, annonce qu'un Indou, nommé Bahu-Grichender-Boress, résidant à Calcutta, a traduit en vers sanscrits l'Iliade d'Homère et que cette traduction sera imprimée dans cette ville aux frais du gouvernement général des Indes britanniques.

—On lit dans le Morning Herald: "Suivant les nouvelles que nous avons publiées hier sur la Perse, il semblerait qu'une armée russe de 150 mille hommes est placée sur les frontières de nos possessions des Indes-Orientales. Il est vrai qu'en apparence cette armée est persane, mais chacun sait qu'elle est commandée par des officiers russes. Le shah de Perse n'est plus qu'un instrument docile entre les mains du gouvernement russe, dont les intrigues cachées sont assez connues. La conquête de l'Inde est depuis longtemps le rêve favori de l'ambition russe; elle tient plus à ce projet qu'à l'occupation de la Turquie."

—Nous apprenons avec regret que les infortunés Polonais sont réduits à la plus affreuse misère. On verra par l'annonce que nous donnons aujourd'hui, que le fonds de l'association littéraire polonaise destinée à secourir les Polonais qui ont été exclus si inhumainement de la distribution des secours accordés par notre gouvernement sont entièrement épuisés. Cette annonce fait la peinture la plus déplorable du progrès de la misère à laquelle sont exposés les Polonais qui, dans cette ville si riche, ont manqué de nourriture pendant plusieurs jours. (Morning Herald.)

—Samedi dernier une voiture attelée de six chevaux a traversé Prince-street, venant des carrières de Biny dans le Louthgowshire; elle portait un énorme bloc de pierre qui doit servir au confectionnement de la statue colossale de Sir Walter Scott destinée à être élevée à Glasgow. M. J. Ritchie, à Fisherrow, doit être chargé de ce travail. Le poids du bloc est de sept tonneaux, et tous les matériaux qui doivent servir pour la statue dépassent un poids de 13 tonneaux. (Scotsman.)

—Le feu roi d'Oude n'a pas laissé d'enfants. Il a été judiciairement prouvé que ceux qu'il avait reconnus à une certaine époque n'avaient aucun droit à cet honneur, et lui-même les a en conséquence désavoués. L'un d'eux a revendiqué la couronne, mais le gouvernement britannique a repoussé sa prétention. Il est en ce moment prisonnier dans une forteresse Indienne. On attend ici un cousin du feu roi, qui est le neveu du roi régnant. Son père, qui était le frère aîné du roi, mourut il y a quelques années à Calcutta, et suivant la loi de Mahomet, ses enfants furent privés des droits qu'ils tenaient du chef de ce prince. On a appelé au trône son frère cadet, Nusser vod Dowlah. Le roi régnant a 60 ans, mais nous croyons que pour le pays soumis à son sceptre, c'est plutôt une recommandation qu'une défaute. (Morning Herald.)

—Un comité des lords du conseil privé de S. M. a siégé samedi comme cour des requêtes, à l'effet de décider sur toutes les questions et réclamations présentées au sujet du couronnement de la reine, et pour déterminer les divers services qui seront établis à cette occasion.

L'évêque de Durham demande à accompagner la reine et à l'assister pendant la procession. Cette pétition est prise en considération. Il en est de même de la pétition du duc de Norfolk, comte-maréchal, qui demande le gant de la main droite et l'honneur de soutenir le bras droit de la reine pendant que S. M. tiendra le sceptre, et en outre à toucher les honneurs et à jurer des prérogatives appartenant au seigneur du manoir de Worksoy-Notts.

La cour, après avoir annoncé que toute personne ayant des demandes à adresser au sujet du couronnement de S. M. devra se rendre devant les lords commissaires du conseil, à la prochaine séance qui aura lieu le 26 prochain à midi, lève la séance. (Globe.)

—Le prince Christian de Holstein-Gluckbourg est attendu prochainement en Angleterre. S. A. S. a été nommé par le roi de Danemark pour présenter ses hommages à la reine et assister à la cérémonie du couronnement.

Le comte Gustave de Lowenhelm doit être le représentant du roi de Suède et de Norvège. — La vaiselle royale est enfermée à Windsor, dans une salle assez vaste et dans un petit cabinet y attenant; elle est évaluée à 1,750,000 liv. st. Il y a un service d'or, composé par Georges IV., pour 130 convives; quelques pièces ont été enlevées à la flotte espagnole; d'autres ont été apportées de l'Inde, du royaume des Birmanes, de la Chine, etc. On y remarque un vase qui appartient à Charles XII, et un autre au roi d'Avia; un paon formé de pierres précieuses, évalué à 30,000 liv. st.; une tête de tigre qui servait de marche-pied à Tippoo-Saib, avec des dents de cristal et un lingot d'or en guise de langue. De nombreux boucliers en or, magnifiquement ornés; 30 douzaines d'assiettes, de la valeur de 26 guinées chacune, etc. (Morning Herald.)

—Samedi dernier la corporation des orfèvres a donné un banquet splendide au duc de Wellington, à sir R. Peel et à d'autres hommes politiques éminents. Les préparatifs de cette fête avaient été faits sur l'échelle la plus large. En voyant tant de magnificence, on avait cru d'abord que la reine honorerait le banquet de sa présence. L'alderman Copeland présidait. Outre l'archevêque de Canterbury, assis à la droite, et le duc de Wellington, assis à la gauche du président, on remarquait parmi les convives le duc de Rutland, marquis de Londonderry, comte Grey, lord Lyndhurst, lord Tenterden, sir Robert Peel, sir James Graham, etc. Le buffet, placé derrière le président, était couvert de vaiselle d'or massif disposée en pyramide avec un goût parfait. La corporation était ainsi fastueusement l'opulence de ses membres.

Derrière le siège du président, et au milieu d'une foule d'autres objets, on remarquait un magnifique vase avec son couvercle, fait il y a 150 ans par le célèbre Lemercy. La main d'œuvre en est admirable, mais ce qui captivait surtout l'attention des convives, c'était une œuvre d'art sans égale placée sur la table dressée devant le président, un plateau en or représentant un ancien jardin avec terrasse et balustrades.

Le premier toast a été porté en l'honneur de la reine et de l'église. Après deux toasts portés à la marine et à l'archevêque de Cantorbéry, le président a proposé la santé du duc de Wellington et de la chambre des lords. Anssiôt les applaudissements ont retenti de tous côtés.

Plusieurs toasts ont encore été proposés; nous avons remarqué les suivants: A sir Robert Peel et aux membres de l'université d'Oxford et de Cambridge, à lord Stanley, à la prospérité de la cité de Londres.

Les mets et les vins étaient anglais. Les tables étaient abondamment pourvues de tout ce qu'il y a de plus délicat. (Morning Herald.)

—M. le marquis de Brignole, ambassadeur de Sardaigne à Paris, est chargé de représenter la cour de Turin au couronnement de la reine d'Angleterre.

CHALONS.—Les ouvriers occupés à faire des excavations dans les rues de Châlons pour placer les tuyaux conducteurs du gaz ont trouvé un assez grand nombre de pièces de monnaies antiques ou du moyen âge, entre autres: une Lucilla Augusta; un D. N. Justinianus rare; un quart d'écu de Charles X, cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, 1594; une pièce assez rare d'un duc de Bourgogne; plusieurs piécettes d'Henri de Dombes, 1805, et de Marie de Dombes, 1626; enfin un denier d'Henri 1er, roi de France, de 1031 à 1060. Cette pièce, extrêmement rare, a été frappée à Châlons-sur-Saône. La face se compose de deux P. qui forment une croix, avec cette exergue: Henricus rex. Au revers on lit: civitas Cabilon, avec un B dans le champ. On a également un petit cheval de bronze antique très beau.

MONUMENT DU DOCTEUR ALIBERT.—Des amis de feu le docteur Alibert, qui a honoré l'art médical et la littérature par ses travaux, ont formé le projet de lui élever un monument qui sera surmonté de son buste exécuté par M. Desobry, un des sculpteurs les plus distingués. Un comité de souscription s'est formé sous la présidence de M. le duc de Donsaivre. On y distingue les noms de MM. le prince Demidoff, de Frécinet, Crutveitner, Pariet, Vallard, Delafosse, etc., qui sont se pressés de s'inscrire. Les amis, confrères, clients et anciens élèves de M. Alibert s'empresseront sans doute d'apporter leur contingent à cet acte de reconnaissance et d'estime.

—Dès 1829, M. Legrand, capitaine de port à Rouen, avait fait ressortir tous les avantages qu'il résulterait pour la navigation d'un système complet d'éclairage sur les rives de la Basse-Seine, selon les procédés de Brodier. Ce ne fut qu'en 1835 que le ministre de l'intérieur décida que 12 phares seraient construits sur les rives du fleuve. Enfin ces phares sont élevés; ils seront allumés à partir du 1er mai.

—M. Horace Vernet achève en ce moment un tableau commandé par l'empereur de Russie. C'est une revue sur la place Carrousel en 1808, époque où l'empire comptait toutes ses illustrations à la tête des corps qui composaient la garde de la grande armée. Le czar a souhaité que tous les portraits des hommes morts fussent fidèlement reproduits dans l'œuvre du peintre. (Courrier.)

—Les gazelles et les autruches envoyées par Abd-el-Kader attirer la foule des curieux au Jardin-des-Plantes; les gazelles sont placées dans la rotonde de l'éléphant; c'est là qu'on loge pendant l'hiver, les animaux à la nature frileuse.

Correspondance ministérielle. Madrid, 23 avril. L'infant don François-de-Paulo est arrivé à Villa Castin sans accident, et il doit coucher ce soir dans la Vieille-Castille. Le parti exalté, qui voit avec regret s'éloigner un prince dont il espérait faire un docile instrument, a voulu même insulter à l'affliction de la reine, séparée d'une partie de sa famille.

On a trouvé, dans la matinée, de dégoûtants placards affichés sur la place de la Constitution. Le nom de sa majesté était indignement outragé dans ces écrits incendiaires. On dit que l'un des agents du parti qui emploie de telles armes est en état d'arrestation. Le jury vient de condamner à deux ans de prison le gérant du Gradador pour un article diffamatoire publié contre la reine: cette sévérité devrait être une leçon.

Néanmoins une certaine fermentation règne dans les esprits. Le ministère a reçu secrètement avis d'une conspiration qui se tramait à Saragosse, et nous apprenons que les ordres les plus rigoureux ont été expédiés aux autorités de cette ville.

Nous sommes en négociation avec le gouvernement portugais pour obtenir la répression de fréquentes invasions des carlistes fugitifs sur le territoire Portugais. Lorsque des bandes ont été dispersées dans la province d'Orense elles passent la frontière et entrent en Portugal. Le gouvernement a fait sans succès plusieurs démarches auprès du cabinet portugais pour obtenir une plus active surveillance sur la frontière. M. d'Olalía vient enfin d'adresser à ce cabinet une note conçue dans des termes tels que le gouvernement portugais ne saurait manquer d'adopter un parti définitif.

Le marquis de Miraflores part aujourd'hui pour Paris, se rendant à Londres pour la cérémonie du couronnement. On lit dans l'Indépendant de Bruxelles, le 1er mai: "Nous apprenons que le général Dumoulin, commandant la forteresse de Luxembourg, a adressé à tous les bourgmestres des communes comprises dans le rayon stratégique de cette place une circulaire par laquelle il déclare que toute manifestation semblable à celle qui a eu lieu à la Strassen (sans doute plantation d'un arbre de la liberté avec drapeau belge), sera considérée par lui comme une violation de la statu quo. Le général Dumoulin déclare les bourgmestres personnellement responsables des suites de mesures qu'il croit alors devoir prendre."

—Des lettres de Vienne annoncent que le 20 juillet les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie se réuniront à Prague. Les rois de Hanovre, de Bavière et de Wurtemberg seront admis à ce congrès, auquel aucun prince italien ne pourra assister. Les questions d'Orient et d'Espagne y seront traitées, et l'on espère les mener à solution. (Journal de Francfort.)

Du RHIN.—D'après les nouvelles particulières de Cologne, en date du 20 avril, le curé de Bil, M. le docteur Benterini, a été incarcéré par suite d'un procès criminel que lui a intenté le gouvernement. Le docteur Cenerini est âgé de 76 ans; toujours il a joui de l'estime de ses concitoyens. (Gaz. polit. de Munich du 25 avril.)

TRIESTE, 19 avril.—Nous apprenons par les nouvelles qui nous sont parvenues aujourd'hui d'Alexandrie en date du 29 mars que Méhémet-Ali était parti du Caire pour la Haute-Egypte, comme il en avait annoncé l'intention depuis long-temps. On avait reçu à Alexandrie la nouvelle d'une grande victoire remportée en Syrie par Ibrahim-pacha en personne sur les rebelles de cette province, et que l'insurrection, dont on attendait des résultats si importants, était déjà étouffée. (Gaz. d'Augsbourg du 25 avril.)

Vienne, 20 avril.—Plusieurs de nos diplomates ont déjà reçu de leurs gouvernements respectifs l'ordre d'assister au prochain couronnement à Milan. Le costume de cérémonie de l'empereur, ainsi que la couronne lombarde-venétienne, sont déjà prêts. Le premier est en velours bleu et jaune, l'autre n'est qu'une copie de la couronne de fer qui a servi jadis à Napoléon, et qui se trouve actuellement déposée dans notre Musée.

Posen, 19 avril.—On vient de publier ici une ordonnance datée de Berlin, le 14 avril 1838, et signée par M. d'Atelstein, ministre des affaires étrangères. On y remarque les passages suivants: "L'archevêque de Gnesen et de Posen ayant publié en langue latine, le 27 février dernier, une circulaire sans l'avoir fait revêtir préalablement de l'approbation des autorités et même contre la défense expresse du roi, le dit archevêque ayant, par la dite circulaire, enjoint aux ecclésiastiques de son diocèse et des autres évêchés de la Prusse orientale de ne pas bénir les mariages contractés par des personnes des diverses communions chrétiennes avant d'avoir exigé des fiancés la promesse d'élever tous leurs enfants dans la religion catholique, il est défendu à tous et à chacun en particulier de se conformer à la dite circulaire, de la répandre, de l'observer dans aucune de ses clauses. Toute personne qui s'y serait conformée est déclarée en révolte flagrante contre les lois du pays."

(Gaz. des Postes de Francfort du 28.)

—L'ambassade russe a reçu une liste des personnes qui arriveront à Berlin avec l'impératrice de Russie; elle contient 160 noms; et commence par celui de la princesse Volkonski, grande maîtresse de la cour de S. M. J'ai l'impression que n'a été accompagnée dans ses voyages à Berlin d'une suite aussi nombreuse; cette circonstance donne lieu à penser que S. M. a l'intention de séjourner quelque temps dans notre capitale. (Correspondance de Hambourg.)

On lit dans la Gazette d'état de Prusse: "L'étude de la langue française forme actuellement en Turquie une partie essentielle de l'éducation militaire, et une école spéciale pour l'enseignement vient d'être fondée par ordre du sultan dans le palais du sérailier."

BETHUNE.—Samedi dernier, vers cinq heures du soir, par un ciel sans nuages, le soleil a présenté un spectacle extraordinaire. Aux deux côtés de l'astre se trouvaient deux espèces de parenthèses couleur de feu; après elles apparaissent deux soleils, mais un peu moins brillants que le véritable. Voilà déjà deux fois cette année que cet astre nous présente le même phénomène; et seulement, la première fois, les trois soleils formaient un triangle, tandis que samedi ils se trouvaient sur la même ligne. (J. de Flandres et d'Artois.)

AVIS. Succession de feu dame MARGARET MACNIDER, en son vivant de Montréal, veuve de WILLIAM HOLMES, écuyer, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentifiés, au notaire soussigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, écuyer, à Québec, ou JOHN MACNIDER, écuyer, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer sans délai aux dits exécuteurs. LOUIS PANET, notaire. Québec, 21 mai 1838.

AVERTISSEMENT. TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu HILARY MICHAUD, en son vivant, navigateur, de la paroisse de Kamouraska, sont priés de transmettre leurs comptes, sans délai au soussigné, et toutes les personnes qui doivent à la dite succession sont aussi priées de payer sans délai, et de plus tous ceux qui ont quelque créance, chèque ou objet de quelque nature que ce soit sont aussi priés d'en informer sans délai le soussigné. HONORÉ ROY, créancier. Isle-Verte, 9 février 1838.

ON a besoin d'une personne habile à filer et à carder l'étole du pays. S'adresser à PETER PATERSON, rue St-Jacques.

QUEBEC

SAMEDI, 16 JUIN, 1858.

Nous avons reçu ce matin, par le Charlevoix, le Commercial Advertiser de New-York de mardi soir. Il annonce l'arrivée de trois paquebots le Cambridge et le Shakespeare, de Liverpool, et le Louis-Philippe, du Havre, tous trois partis le 16 mai, et apportant des journaux de Londres et de Paris du 15. Il n'y a point de nouvelles politiques de conséquence.

Le 10 mai, dans la chambre des communes, sir ROBERT PEEL obtint la permission de présenter un bill pour régler la manière de vérifier les élections contestées. Son plan consiste principalement dans la publicité des procédures et dans la nomination d'un comité général qui sera chargé de nommer les comités particuliers pour la vérification des élections contestées.

Le même jour, sur la proposition de sir ROBERT PEEL, la chambre vota une adresse à la Reine pour la suppression plus efficace de la traite des noirs. Le principal moyen proposé pour arriver à ce but si désirable, est la concession réciproque du droit de visite à bord de tous vaisseaux marchands, concession qui serait stipulée dans tous traités à venir.

Le 14, dans la chambre des pairs, la deuxième lecture du bill pour le soulagement des pauvres en Irlande fut ajournée au 20, sur la proposition de lord MELBORNE, parce que le duc de WELLINGTON se trouva indisposé.

Le même jour, dans la chambre des communes, lord JOHN RUSSELL, dans un discours qui occupa plus de cinq colonnes du Times, développa ses résolutions sur la question des dîmes en Irlande. La discussion n'était pas terminée lorsque la chambre s'ajourna.

On avait reçu à Londres des avis des Etats-Unis jusqu'au 16 avril, par l'Oxford. Les journaux publiés, sans commentaire, le résultat de plusieurs procès politiques dans le Haut-Canada, entr'autres la nouvelle de la condamnation à mort de Lount et Matthews.

En France, le ministère avait éprouvé un nouvel échec dans la chambre des députés, sur le projet de loi des chemins de fer, dont le gouvernement voulait se réserver l'exécution et l'administration. La chambre a décidé, par un vote de 196 contre 69, qu'ils seraient concédés à des individus ou à des compagnies. On dit que M. Molé a, en conséquence, offert sa démission, mais qu'il a consenti à reprendre son portefeuille à la sollicitation du roi.

Le Commercial Advertiser ne donne point d'autres nouvelles du continent. Il ajoute en postscriptum, à 2 heures :

"Nous avons différé de mettre le journal sous presse dans l'attente de l'arrivée des paquebots à vapeur anglais; mais jusqu'à cette heure le télégraphe ne signale ni l'un ni l'autre comme étant en vue de la station d'en-bas."

Le Sirius et le Great-Western devaient partir, l'un de Cork, l'autre de Bristol, le 28 mai. Nous pourrions nous attendre à recevoir par le prochain courrier des nouvelles apportées par eux, avec nos journaux d'Angleterre et de France par les paquebots du 16.

Nous avons aussi reçu par le Charlevoix la lettre suivante de notre correspondant :

"Montréal, vendredi soir, 15 mai.

"Sir JOHN COLBORNE et sa suite sont arrivés du Haut-Canada ce matin vers 11 heures, et partent ce soir pour Québec, à bord du Canadian Eagle. On me dit que l'adresse des habitants de Montréal sera présentée à Son Excellence avant son départ.

"Je n'ai pas appris quelles étaient ses vues relativement à l'état de la frontière américaine. Les sens journaux du Haut-Canada, reçus ce matin, sont le Kingston Herald du 12, le Toronto Patriot du 8, et un extraordinaire de la Gazette du Haut-Canada (journal officiel) contenant deux des proclamations de lord DURHAM. Il n'y a rien d'intéressant que nous n'ayions déjà."

Peu après le Charlevoix est arrivé l'Eagle ayant à bord Son Excellence le Commandant-en-chef, et son état-major, de retour de Haut-Canada. Les matelots des vaisseaux de guerre étaient sur les vergues, et le salut d'usage a été tiré par le canon de la citadelle.

Il paraît que tout est tranquille sur la frontière du Haut-Canada.

Sir JOHN COLBORNE a été accueilli comme il devait l'être dans son ancien gouvernement du Haut-Canada. A son arrivée à Brockville le 7 au soir, les habitants lui présentèrent une adresse affectueuse. Il repartit peu après pour Kingston, où il arriva dans la matinée du 8, et le 9 il s'embarqua sur un bateau à vapeur pour Niagara.

Une enquête a lieu à Brockville, en présence du procureur de district des Etats-Unis pour le comté de Saint-Laurent, et du collecteur des douanes à Oswegatchie, spécialement invités pour y assister, sur la conduite des deux sentinelles qui tirent sur le bateau à vapeur américain le Télégraphe et qui furent aussitôt emprisonnées pour contravention à leurs ordres. Il a été constaté que c'était par suite d'un malentendu et en contravention directe de leurs ordres que les sentinelles avaient tiré, et les deux fonctionnaires américains ont signé une déclaration à cet effet, disculpant les autorités et les habitants de Brockville de la manière la plus complète. Le résultat de l'enquête est annoncé dans un ordre général de Sir GEORGE ARTHUR.

Outre les individus compris dans la liste ci-dessous, trois autres des pirates concernés dans la destruction du Sir Robert Peel ont été arrêtés le 9 par les autorités américaines, et incarcérés à Watertown; leurs noms sont : James Hunter, de French-Creek; Jessé Thayer, et William Lester, réfugiés Canadiens.

Nous n'avons pas encore appris le résultat de l'expédition des bateaux à vapeur le Cobourg et le Commodore Barrie, envoyés avec des troupes à la poursuite des filibustiers après leur descente sur l'île de Tanti.

Il a été manifesté quelque mécontentement dans le Haut-Canada au sujet de la détermination qui paraît avoir été prise de ne pas traduire devant les assises ouvertes à Sandwich, le 23 mai, les individus faits prisonniers à l'affaire de la Pointe Pelée. Autre sujet de mécontentement : sir GEORGE ARTHUR a fait expédier des lettres de grâce pour une dizaine d'individus en prison à Hamilton, qui avaient réclamé le bénéfice de l'acte à cet effet, en par eux fournissant un cautionnement de \$300 pour leur bonne conduite pendant trois années.

Le vaisseau à vapeur de la marine royale, dont nous avons annoncé l'arrivée mardi soir à 7 heures, n'était pas le Des comme nous l'avons supposé, mais la Médée, partie d'Angleterre le 13 mai, et venant en quatre jours de Sidney (Cap-Breton) où elle avait touché pour prendre du charbon. Elle transportait 100 hommes de son régiment. Après avoir mis ces troupes à bord du vaisseau de S. M. le Labrador, elle repartit le lendemain matin, pour aller au-devant du vaisseau de S. M. le Cornwallis, monté par l'amiral sir CHARLES PAUL, qu'elle avait précédé dans le fleuve, à 12 heures au-dessous du Bic.

Judi matin la Médée est revenue dans le port avec l'amiral, ayant laissé le Cornwallis à l'île Verte. En arrivant ici l'amiral arbora son pavillon à bord du vaisseau l'Hercule, et reçut les saluts d'usage. Il débarqua peu après et eut une entrevue avec lord DURHAM.

Dans l'après-midi du même jour est arrivé le vaisseau à vapeur le Des, qui était venu d'Halifax avec le Cornwallis, et l'avait laissé dans la Traverse. La Médée, redescendue jeudi soir, est remontée hier après-midi, remorquant le vaisseau amiral.

Le télégraphe signale aujourd'hui une corvette et deux transports chargés de troupes.

Nous avons maintenant dans le port quatre vaisseaux de ligne, trois frégates à voile, deux frégates à vapeur, et une corvette est au moment d'arriver, en tout dix vaisseaux de guerre, sans compter un bon nombre de vaisseaux de transport.

Il y a un parti ce soir à bord du Hastings : ce vaisseau est sur son départ pour l'Angleterre.

Le transport que nous avons signalé mardi comme au moment d'arriver, n'était pas le Calcutta, mais le Barossa, parti de Cork le 4 mai, et ayant à bord 5 officiers, 50 soldats, et 17 femmes et enfants appartenant au 1er régiment de dragons.

Le transport Marquis of Huntley, parti de Cork le 7 mai, et ayant à bord 4 officiers et 67 soldats du même régiment, avec 43 chevaux, est arrivé hier matin.

Le capitaine de l'Eagle est allé prendre le commandement du John Bull : on l'attend ici demain.

On nous dit que le tonnerre et la pluie d'hier au soir, qui ont été d'une extrême violence ici, n'ont pas fait sentir au-dessus des Trois-Rivières. Nous n'avons entendu parler d'aucun accident.

ADRESSES A LORD DURHAM.—Il s'est tenu mercredi à Montréal, sous la présidence de l'honorable P. M'GILL, une assemblée nombreuse où l'on a voté une adresse de félicitations et de confiance à lord DURHAM. Nous donnons ci-dessous, d'après la Canadian, une adresse qu'on fait signer maintenant à Québec :

A SON EXCELLENCE LE TRES-HONORABLE JEAN GEORGE COMTE DE DURHAM, etc. etc. Nous soussignés habitants de la Cité de Québec, demandons respectueusement à Votre Excellence de lui présenter nos plus sincères félicitations sur son heureuse arrivée au milieu de nous, et l'assurance de notre plus profond respect pour sa personne, et de notre entière confiance dans son caractère public.

Dans les graves circonstances où se trouve le pays, la nouvelle la plus consolante qui pût nous arriver, a été qu'il avait plu à Sa Très Gracieuse Majesté de charger Votre Excellence de venir parmi nous rétablir le règne de la justice et de la paix. Nous espérons que Votre Excellence ne rencontrera aucun obstacle à hâter l'époque où nous serons remis dans la jouissance des droits et privilèges qui appartiennent à des sujets anglais, et qui sont le gage le plus précieux à fortifier et consolider l'union entre la Métropole et cette Colonie, non plus qu'à s'assurer l'appui cordial de tous les sujets de Sa Majesté, pour amener à une heureuse issue les questions qui intéressent leur bien-être.

La carrière politique de Votre Excellence sans cesse opposée à toutes les vues de partialité, de favoritisme ou d'exclusion, nous promet qu'aucune circonstance du passé ne frustrera votre espoir et ne servira sous l'administration de Votre Excellence d'encouragement à des prétentions de supériorité et d'ascendance, qui empêcheraient le libre exercice, par les habitants de cette Province sans distinction, des droits constitutionnels et britanniques auxquels nous sommes attachés.

Nous remercions bien vivement Votre Excellence de ce que l'un de ses premiers actes a été de s'enquérir des circonstances qui ont accompagné l'arrestation de plusieurs de nos concitoyens, qui sont encore dans les prisons, éloignés de leurs familles dont ils étaient l'appui. Cette sollicitude nous convainc que nous pouvons sans crainte exprimer à Votre Excellence notre conviction, que la marche la plus éclairée et la plus libérale, sera en même temps celle qui servira le mieux les intérêts de l'Empire, comme ceux de la colonie, et qu'elle relèvera l'éclat et tendra au succès de l'importante mission dont Votre Excellence est chargée.

Il ne nous reste plus qu'à prier Votre Excellence de vouloir bien connaître à Sa Très Gracieuse Majesté, combien nous sommes reconnaissants des intentions favorables qu'elle a manifestées envers cette Province, en confiant ses destinées aux mains de Votre Excellence.

DEMONSTRATION DE LOYAUTÉ.

M. l'Éditeur, Je vous prie de vouloir bien me permettre de me servir de votre intéressant journal pour signaler un fait qui fait beaucoup d'honneur à la loyauté et au bon sens des habitants de la paroisse de St. Anselme de Lauzon. Je me suis trouvé par circonstance, dimanche dernier, à la messe de cette paroisse. Immédiatement après la messe, à la sortie de l'église, j'ai vu J. C. Bélanger, écuyer, juge de paix du lieu, un papier à la main, faisant signe aux habitants d'approcher de lui, en leur disant : Messieurs, approchez-vous; je vais vous donner lecture de la proclamation de Son Excellence notre nouveau gouverneur, le Comte DE DURHAM, datée du 29 mai dernier. Aussitôt toutes les personnes présentes se sont approchées en foule auprès de lui; avant de commencer sa lecture, il a prié tous les spectateurs de bien vouloir porter la plus grande attention et d'observer le plus grand silence : sa recommandation a été scrupuleusement observée, car tout le temps de la lecture le silence le plus respectueux a régné parmi la foule quoique nombreuse. Après la lecture terminée, il a expliqué la substance de la proclamation et a terminé en disant : Messieurs, je me flatte que vous vous joindrez à moi, et crierez trois fois Vive notre gracieuse Reine et son très illustre représentant en cette province, comme un témoignage de notre gratitude de nous avoir envoyé un gouverneur aussi judicieux et aussi éclairé que celui que nous avons le bonheur d'avoir dans les circonstances critiques dans lesquelles se trouve notre pays aujourd'hui. Aussitôt tous les spectateurs ont mis chaque bas, et des cris de Vive la Reine, et vive notre bon gouverneur, se sont fait entendre. Voilà comme je viens de le dire, M. l'Éditeur, qui fait honneur à la loyauté et au bon sens des bons habitants de St. Anselme. Ce n'est pas la première fois que cette paroisse donne des marques de sa loyauté : elle est une des premières du district de Québec qui a présenté au Comte DE GOSFORD, au commencement de janvier dernier, une requête loyale, par laquelle elle protestait, entr'autres choses, de son attachement inviolable à la couronne britannique.

UN TROUPEAU OCULAIRE.

Le 12 juin 1858.

LE CERCLE DE LADY DURHAM, Mercredi dernier au soir, était aussi brillant que nombreux. La soirée était aussi délicieuse. Outre les Messieurs qui accompagnaient des Dames il y en avait un nombre d'autres, qui firent leur hommage à Milady sans présentation nominative. La cérémonie, que le Mercury dit être la même absolument que celle qui est suivie à la Cour de St. James, en pareille occasion, consista dans une révérence de la part de la Dame

et un salut de la part du Monsieur, en passant devant la noble Hôtesse ou Cbâtelaine, comme il vous plaira, cérémonie qui se répéta pour LORD DURHAM, qui se tenait à quelques pieds de sa Dame, à gauche, tandis que la famille et la suite de MILADY étaient en arrière, la droite étant occupée par l'Aide-de-Camp Provincial, M. ANTOBES, qui faisait les présentations en recevant les cartes des présentées.

En sortant de l'appartement, on allait prendre quelques rafraîchissements dans une autre pièce, et l'on s'en retournait. Cela fut tout. Non ce ne fut pas tout, car dans la salle des rafraîchissements, on admira étalée sur un buffet une masse de riches argenteries de famille, et nombre de coupes d'or et d'argent, trophées de victoires gagnées par les coursiers de LORD DURHAM.

Le vieux Chateau où se font encore les réceptions a subi dans son intérieur de notables réparations qui avec l'ameublement nouveau dont on l'a garni, le rendent presque méconnaissable. (Canadien.)

ACCIDENT D'ÉPLORABLE.—Ces jours derniers le Dr. Allopp, M. John Bissett, M. Felix Matte, et un nommé Godin, remontaient en canot du Cap Santé à Jacques Cartier; le canot chavira et tous se noyèrent à l'exception du Dr. Allopp, qui réussit à saisir le canot et à s'y tenir. (Idem.)

Nous sommes fâché d'apprendre que des lettres de différentes parties de la frontière, mandent, qu'il s'organise dans l'Ohio et le Michigan des corps d'hommes dans le but avoué de faire une incursion dans le Haut-Canada. Les déprédations qui ont eu lieu dans les environs de Kingston peuvent bien n'avoir aucun rapport avec ces bandes de l'Ouest, mais on voit le même objet, et l'on nous informe que les autorités n'ont pas hésité à avouer, à des habitants respectables du Haut-Canada, qu'il était hors de leur pouvoir de restreindre le peuple dans ces coupables tentatives, et les ont avertis de se tenir prêts à tout ce qui pouvait arriver de pire. (Mercury.)

Le paquebot à vapeur Sirius, capitaine Roberts doit faire encore deux fois le voyage de New-York avant que la British Queen ne prenne la place qu'elle doit occuper dans la ligne, au mois de septembre prochain. Le Sirius devait partir de Londres le 23 mai, et de Cork le 28.

(Courrier des Etats-Unis.) Le capitaine Dimick a reçu ordre du département de la guerre d'aller rendre immédiatement sur les frontières du Canada, avec les recrues de sa station au nombre de deux ou trois cents.

(Courrier des Etats-Unis.) On dit que quelques-uns des brigands qui ont incendié le Sir Robert Peel ont été relâchés sous caution. Le chef a été mis en liberté moyennant une caution de 500 piastres. Qu'est-ce que cela? Est-ce qu'il sera permis à ces scélérats de s'échapper? Ou en sommes-nous réduits, si des pirates peuvent se tirer des mains de la justice pour la misérable somme de 500 piastres?

Si le chef de la bande a été élargi sous caution, on devrait apprendre son nom au juge qui l'a accepté. Il n'y a pas de doute que chacun de ces scélérats n'ait en sa possession plus de 500 piastres provenant du pillage du bateau. (Rochester Democrat.)

(De l'Ami du Peuple de mercredi.)

LORD DURHAM a fait discontinuer les travaux commencés dans les maisons qu'il avait louées à Montréal. Cet ordre a fait faire bien des conjectures.

HAUT-CANADA.—Les brigands qui infestent les frontières de notre sœur province sont encore à l'œuvre. Mercredi dernier M. Robert Preston, qui habite sur l'île Tanti, fut dépouillé de 600 piastres et de tout ce que sa maison contenait de précieux, par des bandits armés qui s'introduisirent chez lui. M. Preston et ses fils furent horriblement maltraités.

Sir Francis Bond Head a été invité par le duc de Wellington à un dîner d'apparat que Sa Grâce donna le 1er mai.

L'honorable colonel GREY, du 71ème régiment est parti de Montréal samedi dernier, avec deux officiers de son régiment, Sir H. Dalrymple et lord Aberdour, pour Washington. L'honorable colonel est porteur de dépêches du comte de DURHAM pour le ministre britannique à Washington, M. Fox. Ces dépêches sont relatives à l'affaire du Sir Robert Peel.

PRISONNIERS DU HAUT-CANADA.—Vendredi dernier, le général Sutherland, le général Theller, le colonel Dodge et autres individus de triste mémoire, qui avaient pris une active part aux troubles du Haut-Canada, arrivèrent en cette ville sous bonne escorte. Ces individus ont été condamnés à la déportation perpétuelle et se rendent à leur destination. Samedi, ils furent mis à bord du British America et partirent pour Québec. Sutherland est un fort bel homme dont la physionomie est assez expressive; il était enveloppé d'un vaste manteau et semblait livré à de profondes réflexions; Theller est porteur d'une physionomie vulgaire; il a beaucoup d'embonpoint; il affectait des airs d'insouciance et d'impertinence qui prouvent que tous sentiments honnêtes lui sont étrangers. Dodge, malgré qu'il eût un œil couvert d'un emplâtre, a une physionomie intéressante et qui appelle la pitié; son maintien était fort décent. Les autres n'étaient qu'un amas de canaille déguenillée, vrai type des sympathisants américains, et portant sur leurs pitieuses faces le cachet de leur destination.

Une grande foule s'était réunie sur le quai pour voir embarquer ces malheureux. Nous regrettons d'avoir à dire que quelques personnes se permirent de les poursuivre de huées et de cris insultants; ces hommes ont été bien coupables, il est vrai, mais ils sont punis; la loi a fait justice de leurs forfaits, et il y a maintenant bassesse et cruauté à les accabler encore tandis qu'ils sont abattus sous le glaive de la loi.

La canaille de Montpellier, a donné un dîner de sympathie au Dr. Nelson, après son procès. Les journaux de New-York expriment tout le dégoût qu'a causé cette farce ridicule à tous les gens sensés et réfléchis.

Ce qui nous a le plus indigné dans toute cette dégoûtante affaire, est la conduite du jeune Horatio Nelson, fils du docteur Woolford Nelson. Ce jeune fou s'est publiquement vanté d'avoir tué six soldats avec sa carabine; or il n'y eut pas six soldats tués à St. Denis. Sans doute, c'est pour améliorer la cause de son père que ce malheureux inventa de semblables fantasmagories.

SAISON.—Depuis quatre à cinq jours, il fait une chaleur excessive; le temps est fort beau. Dimanche et lundi dans l'après-midi le ciel se couvrit de nuages épais et sembla nous menacer de quelque violent orage, mais tout se dissipa sans pluie. La chaleur de ces derniers jours a produit un effet étonnant sur la végétation.

Un détachement des Hussards est débarqué aux Trois-Rivières.

Un détachement du 1er régiment de dragons est attendu de jour en jour pour être stationné à Montréal.

Voici une liste officielle des personnes qui ont pris part à la destruction du Sir Robert Peel. W. Smith, réfugié du Canada, en prison, Wm. S. Nickless, do do do M. W. Forward, do do do Anderson, do do do

James Potts, do do do Seth Warner, 1 frères do do do Warner, 1 frères do do do N. Lee, américain do do do H. Hunter do do do H. Scanlan, réfugié, admis à caution. D. McLeod, réfugié, libre S. C. Frey, do do do R. Smith, do do do John Taylor, do do do Thayer, do do do W. Lester, do do do Robinson, do do do W. Johnson, américain, do W. Capernoll, do do do Jms. Hunter, do do do W. Robbins, do do do On voit par la liste ci-dessus que 10 des brigands ont été arrêtés et que neuf seulement sont en prison.

Le gouverneur de l'Etat de New-York offre, par proclamation, cinq cents piastres de récompense pour l'arrestation de Johnson, et 250 piastres chacun pour McLeod, Frey et Smith.

NAISSANCES. Hier, la dame de F. O. Gauthier, écuyer, avocat, a mis au monde un fils. Le 20 du mois dernier, la dame de J. M. Muckle, a mis au monde une fille.

MARIAGE. Le 11 de juin, à St-François du Lac, district des Trois-Rivières, par mesure Béland, curé du lieu, M. Moyse Boivert, à demoiselle Henriette Létoirneau, ci-devant de la ville de Québec.

Le soussigné vient de recevoir, au n. 16, rue St-Pierre, 150 octaves, de 16 gallons chacune, de VIN DE XERES supérieur, mis en baril exprès pour l'usage des familles, et qui vendra à un prix très-moderé. JOHN SINCLAIR. Québec, 16 juin 1858.

BEURRE et SAINDOUX, nouveaux, en barils, se recevant et à vendre par JAMES HOLMES & Co., Rue St-Pierre, n. 26. Québec, 15 juin 1858.

VINS de Champagne et de Bordeaux, très-supérieurs, en bouteilles de pinte et de chopine, tout nouvellement reçus par RYAN BROTHERS, No. 6, Commercial Building. Québec, 4 juin 1858.

A VENDRE : DIX caisses indigo 70 paniers bouteilles à vin 150 boîtes vitres 6 1/2 x 7 1/2 x 8 1/2 x 9 1/2 20 caisses peaux de veaux 150 quartis clous. —AUSSI— Trois PIANO-FORTES supérieurs, fabriqués par MORTIMER, ANDERSON & Co. Edensburgh. A. J. MAXHAM. 16 juin 1858.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS : BOULONS de cuivre, cuivre à doubler, et clous de cuivre Fer, rond, carré et plat Clous à rose de Canada, 5 1/2 liv. à 26 livres le mille Chaines-câbles et ancras Poudre à tirer en canastres Eau de vie de Cognac en futaillies et caisses Vins de Bordeaux, Sauterne de Saint-Julien et de Grave Porter en bouteilles de Londres Vinaigre de vin blanc Cirage de Warren en cruches de pinte, chopine et demi-demi Poëles brevetés du Dr. Nott Poches. ATKINSON, USBORNE & Co., rue St-Jacques. Québec, 16 juin 1858.

BANQUE DE QUEBEC. A VIS.—UN DIVIDENDE DE TROIS POUR CENT SUR le montant du fonds capital a été déclaré aujourd'hui, et sera payable, à la Banque, dès et après le LUNDI 2 JUILLET prochain. Le livre de transfert sera fermé le 12 du courant.

Par ordre, NOAH FREER, caissier. Québec, 1er juin 1858.

ACTIONS DE BANQUE. CEUX qui désirent vendre des actions d'aucune des Banques de cette ville pourraient trouver un acheteur en s'adressant au soussigné. Par ordre, W. STEVENSON. Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritimes du Canada. 14 avril 1858.

ROBERT CAIRNS, MARCHAND TAILLEUR, 20, rue de la Montagne, PREVIENT respectueusement ses amis et le public qu'il a reçu par l'Eleutheria, un assortiment choisi d'articles de sa ligne, comprenant des draps, vestons et patrons de veste des meilleurs qui aient jamais été importés; avec une variété de bretelles et cols de choix. Aussi, quelques chapeaux à la mode; épées, ceinturons, boutons d'uniforme, &c. Québec, 18 mai 1858.

MOIR étant sur le point de retourner en Angleterre pour s'y fixer, nous fessons savoir qu'il s'est retiré de la société TREMAIN & MOIR, en faveur de M. J. C. WHITE, et qu'il cesse de ce jour d'avoir aucun intérêt dans cet établissement. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler de compte avec M. TREMAIN, WHITE & Co., qui sont dûment autorisés à donner quittance, et à clore les affaires de la ci-devant société.

W. TREMAIN, PATRICK MOIR. Québec, 22 mai 1858.

Les soussignés étant entrés en société sous la raison TREMAIN, WHITE & Co. à Québec et TREMAIN & Co. à Montréal, ont l'honneur d'offrir leurs services comme agents généraux et marchands commissionnaires. W. TREMAIN, J. C. WHITE. Québec, 22 mai 1858.

EN DEBARQUEMENT DU Wilson, VENANT DE LIVERPOOL : CINQUANTE boucauts suif à chandelles de Russie 100 futaillies huile de palmer 500 boîtes savon jaune 100 paniers scienc de Staffordshire, services à dîner, à dessert, à thé, à déjeuner, &c. A vendre par SYMES & ROSS, rue St-Pierre. Québec, 11 juin 1858.

EN GROS OU EN DETAIL, CHEZ LE SOUSSIGNÉ 15, RUE DU PALAIS. UN magnifique assortiment de miroirs de cheminée, de trumeau et de toilette, tons de belle glace anglaise, et richement dorés; baromètres et thermomètres, nécessaires, pupitres et boîtes à ouvrage en bois de rose, joujoux, gravures françaises, cannes, figures espagnoles, cages à oiseaux, lampes de table et de salle, télescopes, pistolets de poche, fusils, rasoirs et canifs. —ET— Quelques pièces de drap, patrons de vest, parapluies, bas, schawls, bombans, chapeaux de paille pour les dames, fleurs artificielles, &c. &c. —AUSSI— Fromage vrai Parmesan Vin de Madère de choix en barriques et quartons 2 petites pièces de véritable vin de Constance. B. DAIKERS. Québec, 28 mai 1858.

LES personnes qui auraient des informations à donner sur le compte de M. HYPOLITE CARBONNET DE BEAUMANOIR, qui vint en cette province en 1854, et qui parut l'avoir quittée en 1851, mettront Mgr. l'Évêque de Québec en état de rendre service à une famille affligée, en les transmettant aussitôt que possible au soussigné. C. F. CAZEAU, Ptre., Secrétaire. Québec, 12 juin 1858.

PERDUE. DU bord du bateau à vapeur Saint-George, le 8 courant, au-dessous du Carouge, une BARRIQUE d'huile, marquée D. On donnera une récompense libérale pour son recouvrement. H. E. SCOTT, Agent pour les Bateaux à vapeur. Québec, 11 juin 1858.

A VENDRE : UNE caisse contenant un assortiment complet d'INSTRUMENTS de CHIRURGIE, qui sera vendue à bon marché.—S'informez à cette imprimerie. Québec, 11 mai 1858.

VENTES A L'ENCAN. AVIS. La vente de faïence annoncée pour aujourd'hui est remise à MERCREDI 20 du courant. Québec, 16 juin 1858.

PAR J. M. FRASER & CO. Draps, casimirs, toiles, soies, &c. &c.—A leurs magasins MARDI prochain, le 19 courant, et jours suivants, à UNE heure précise, positivement sans réserve, pour clore des consignations :— UNE caisse draps superflus extra 2 caisses draps fins, bleu, noir et de couleur 1 balle draps communs 15 pièces casimirs 1 caisse drils assortis 1 do toiles d'Hollande supérieures 4 do camelots, camelottes, lastings, &c. &c. 20 pièces riches damasks et moires 50 doublures de couleurs, assorties 50 do shirtings fins et superflus 2 valises soies, schawls, mousselines, robes de soie, mouchoirs, gants, bas de soie et de coton, &c. —AUSSI— 3 caisses mousselines. Québec, 16 juin 1858.

PAR THOS. HAMILTON. RHUM, sucre et thé MARDI prochain, 19 courant, à DEUX heures, sur le quai des Indes, en débarquement du navire Wilson, venant de Liverpool.— CENT QUINZE tonnes rhum fort et de bon fumet. —AUSSI— 20 boucauts sucre raffiné —ET— Quelques boîtes thé twankay supérieur, importé par le Rosalind, de Canton. Québec, 16 juin 1858.

PAR THOS. HAMILTON. FAÏENCE, &c. MERCREDI prochain, le 20 courant, à DEUX heures précises, sur le quai des Indes :— CENT paniers contenant services à dîner et à dessert, 150, etc. 150 boîtes savon jaune 5 boucauts suif à chandelles 5 futaillies huile de palmer. Les catalogues de la faïence seront distribués, et les conditions énoncées au temps de la vente. Québec, 16 juin 1858.

PAR G. D. BALZARETTI. LIVRES, &c. &c. JEUDI prochain, le 21 courant, à DEUX heures, au magasin de M. REIFFENSTEIN, sans réserve :— LA Grande Coutume de Paris, 4 vols. in folio Pothier, 8 vols. in 4to Camus 2 vols in 8vo Droit Civil par Tronçon, 2 vols in 8vo Do. do. Explicq., 4 vols in 8vo Duranton, 19 & 20 vols in 8vo Toullier, 15 vols in 8vo Les ouvrages de Gouffier, in folio avec des planches &c. &c. &c. Traité des Arbres Fruitières contenant leur figure, leur description, leur culture, &c. &c. par Du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences &c. &c. 2 vols in folio Histoire de divers Oiseaux Etrangers par Selignone, 2 vols in folio Voyage du Jeune Anacharis en Grèce, 5 vols in 8vo avec atlas Répertoire Général du Théâtre Français, 67 vols Œuvres complètes de Lafontaine, 1 vol 8vo Do. do. de Molière, 1 vol 8vo Do. de Renard, 4 vols in 8vo doré sur tranches Perigoni, 1 vol in 8vo Douca (le sophiste) 2 vols in 8vo Corps du Droit Français par Galisset, 2 vols in 4to La Mode d'Alphonse des Salons, 2 vols in 8vo Œuvres de Colin Harlequin, 4 vols in 8vo Satires de Juvénal, en 4to imprimée une année après l'invention de l'imprimerie en 1525 Funerarius Liber Moralistes Français par de la Rochefoucauld, 1 vol in 4to belle reliure et doré sur tranches Collection des Meilleurs Ouvrages de la langue Française, 8 vols in 12mo doré sur tranches Poésies de Malherbe, 1 vol in 8vo Œuvres Choisies d'Antoine Hamilton, 1 vol 8vo Cinq années de Séjour au Canada par Ed. Allen Talbot, avec atlas 3 vols Œuvres de J. B. Rousseau, 2 vols in 8vo Do. du Cardinal de Bernis, 1 vol in 8vo

Imprimé et publié dans la Basse-Ville de Québec, rue de la Montagne, N. 14, par WILLIAM NELSON, de Valcartier, dans le Comté de Québec, pour lui-même et ISABELLE, MARGARET et JOHN NELSON, fils, donateurs de feu leur père SAMUEL NELSON. Québec, 16 juin, 1858.